

## ARTS EXPO 2017



Pour sa 8<sup>ème</sup> édition municipale qui se tiendra à la salle des fêtes, grâce à l'adjonction d'un grand barnum couvert,

## ARTS'EXPO, l'exposition INCARVILLAISE de TOUS LES ARTS

vous attend, soit en visiteur ou bien encore, et pourquoi pas ? en exposant... :

- **Dimanche 16 avril 2017** de 10 h à 19 h
- **Lundi 17 avril 2017** de 10 h à 17 h

**Dans le cas où vous souhaiteriez être exposant, c'est dès à présent qu'il faut vous inscrire en contactant Philippe CARRON, organisateur ☎ 06 72 43 33 09**

### LE CENTRE DE LOISIRS D'INCARVILLE : 1<sup>er</sup> CENTRE EN TERME DE COLLECTE DE PILES USAGÉES



Le centre de loisirs d'Incarville a remporté le grand concours de collecte Corepile pour l'Eure et la Seine-Maritime.

Avec **305 kg de piles**, soit un ratio de **2,25 kg par élève**, il a réalisé la plus belle performance des centres de loisirs de l'Eure et de Seine-Maritime. La collectivité a gagné un bon d'achat de **500 €** dans un catalogue de matériel pédagogique et chaque enfant a reçu un petit cadeau de la part de Corepile.

Corepile est un éco-organisme sous agrément d'État qui assure la collecte et le recyclage des piles et petites batteries en France. Ce traitement permet de récupérer environ 5000 tonnes de métaux chaque année.

Pour 1 tonne de piles alcalines, on récupère ainsi **330 kg de zinc et composés de zinc, et 240 kg d'alliages à base de fer et nickel**. Ces métaux sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des toits en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques (Cadmium).

Pour 2017, la collecte se poursuit. Les piles usagées sont à déposer à la mairie ou dans les deux écoles, à l'intérieur des boîtes prévues à cet effet.

Marcelline Céré

### DON DU SANG : DES RETOURS POSITIFS



L'association du don du sang vous présente tous ses vœux en cette nouvelle année 2017 qui nous l'espérons, sera aussi positive en dons que l'an passé.

Nous avons toujours plus de retours positifs des bénévoles qui apprécient l'accueil dans notre commune aux journées consacrées au don du sang.

Pour offrir une telle convivialité, nous devons tout d'abord remercier la municipalité d'Incarville qui met à notre disposition gracieusement la salle des fêtes.

Nous sommes également redevables au Centre Leclerc qui nous offre les denrées pour confectionner les goûters.

Cette année nous avons comptabilisé 244 dons contre 314 en 2015.

Nous avons besoin de votre générosité !

Nous vous donnons rendez-vous, aux dates précisées en 1<sup>ère</sup> page. Merci à tous ! La Présidente, **Françoise Vasseur**

# NOUVELLES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

## AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE A NOUVEAU OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS



L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Le décret publié en ce sens au journal officiel du 4 novembre 2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016.

L'AST donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un formulaire CERFA n° 15646\*01 qui devra être rempli avant d'être déposé en mairie. Vous munir SVP de la carte d'identité du mineur, de celle du titulaire de l'autorité parentale ainsi que du livret de famille. La durée de l'autorisation ne pourra pas excéder un an à compter de la date du visa de l'autorité territoriale.

## CHANGEMENT POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITE



Conformément à la circulaire préfectorale du 15 décembre 2016 et à compter du 27 février 2017, seules les mairies équipées de dispositif de recueil (DR) et qui ont en charge aujourd'hui les passeports biométriques, pourront accueillir les demandeurs de CNI. Incarville, comme d'autres communes, devront orienter leurs concitoyens vers la mairie la plus proche équipée de DR (Louviers ou Val de Reuil).

Pour accélérer et simplifier vos demandes aux guichets, une pré-demande en ligne est préconisée. Pour cela, se connecter sur [ANTS-gouv.fr](http://ANTS-gouv.fr), cliquer sur « réaliser une pré-demande de CNI » et créer votre compte. Un mail d'activation du compte est envoyé. Après activation du compte, un deuxième mail est envoyé avec votre mot de passe. Connectez-vous dans votre espace pour saisir votre demande en n'omettant aucune information. Imprimer ensuite le récapitulatif de pré-demande reçu par mail et le présenter aux services des mairies de Louviers ou de Val de Reuil avec les pièces justificatives nécessaires, après avoir pris rendez-vous pour le dépôt du dossier au 02 32 09 58 00 pour Louviers et au 02 32 09 51 51 pour Val de Reuil.

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES



Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

## L'EPIDE : DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE AU SERVICE DES JEUNES SANS EMPLOI



L'EPIDE (Etablissement Pour Insertion dans l'Emploi) a pour mission d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans de nationalité française ou étrangère, sans qualification professionnelle et sans emploi, dans la réussite de leur projet social ou professionnel. En France, ce sont 18 centres qui accueillent et proposent un parcours adapté et individualisé aux jeunes volontaires. Leur souhait est de développer les relations privilégiées avec les acteurs sociaux et économiques qui peuvent participer à l'enrichissement du programme pédagogique dispensé dans des classes à effectif réduit. Si vous êtes intéressés par ce dispositif, vous pouvez vous adresser à la mission locale qui vous orientera vers le centre le plus proche de votre domicile.

Pour votre information, il existe un centre à Val de Reuil situé 193 voie du Futur (27100). ☎ 02 32 09 41 20

